




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-435**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196885-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : DOMAINE DE ST PONS - EXONERATION EXCEPTIONNELLE DES REDEVANCES
AFFERENTES A L'EXPLOITATION DES TERRES AGRICOLES**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 3.3
Locations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : M. DONATINI Gilles, M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DOMAINE DE ST PONS - EXONERATION EXCEPTIONNELLE DES REDEVANCES
AFFERENTES A L'EXPLOITATION DES TERRES AGRICOLES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Commune est propriétaire du Domaine de Saint Pons, domaine agricole d'une superficie d'environ 150 hectares, situé aux Milles.

Le 14 juin 2016, un incendie s'est déclaré sur ce site causant une destruction des bois, forêts, landes, maquis, ainsi que les plantations des exploitants agricoles.

Monsieur Gilles DONATINI, Adjoint délégué au quartier des Milles a souhaité que la Commune apporte son soutien aux agriculteurs exploitant des terres agricoles communales et ayant subi des dommages.

Sur le Domaine de St Pons, la Ville met à disposition, à titre onéreux, des terres aux exploitants agricoles suivants :

NOMS DES AGRICULTEURS	PARCELLES	SUPERFICIES EXPLOITEES	REDEVANCES 2016
Jacques BLANC	LN0027	10 ha	661,01 €
Jean GRANON	LN0027	8 ha 66a	1 150,81 €
Jean-Jacques DOSSETTO	LN0029	10 ha 19a	1 318,94 €
Cédric SEIMANDI	LM0023 & LM0032	8 ha 26a	906,44 €
Robert FERAUD	LN0002, LN0033 & LN0035	11 ha 36a	1 348,44 €
Christian PAOLI	LM0002 & &LM0024	11 ha 20a	1 625,72 €
TOTAUX		59 ha 67a	7 011,36 €

Si le Conseil Municipal décide d'exonérer les exploitants agricoles désignés ci-dessous, le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à un total de 7 011,36 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'exonération exceptionnelle des redevances afférentes à l'exploitation des terres de St Pons s'élevant à 7 011,36 € pour 2016.

DL.2016-435 - DOMAINE DE ST PONS - EXONERATION EXCEPTIONNELLE DES REDEVANCES AFFERENTES A L'EXPLOITATION DES TERRES AGRICOLES-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»